

RÔLES ET FONCTIONS

- **Président de l ‘association AIPRFC**

Représentant légal de l’Association Intervention en Prévention aux Risques de Feux et Catastrophes .

il représente cette dernière, il est en charge du contrôle et de la gestion administrative et financière de la structure.

- **Secrétariat**

Il à pour mission essentielle d’assurer le fonctionnement administratif de l AIPRFC.

Le Secrétariat est en lien étroit et permanent avec le Président.

- **Trésorier**

Le Trésorier, assure le fonctionnement financier de l ‘ Association AIPRFC .

Le Secrétariat est en lien étroit et permanent avec le Président.

- **Responsable Départemental**

IL seconde le président dans les fonctions opérationnelles ,

Il représente l’association AIPRFC. sur son département

Il gère les bénévoles ainsi que leurs recrutements sous la charte de l’association AIPRFC.

Il reste sous l’entièr responsabilité de l’association AIPRFC

- **Association Départementale (Président)**

IL est le président de son association dans les toutes ces fonctions

Il représente son association sur son département

Il gère les bénévoles ainsi que leurs recrutements sous la charte de l’association AIPRFC.

Il est entièrement responsable des finances et de l organisation de son association

Il devra faire respecter la charte de l’association AIPRFC ou niveau de l image (tenue etc)

L’association devra impérativement se dénommer AIPRFC suivi du N° de Département

Il participera au conseil administration de l AIPRFC

IL devra s’acquitter d’un redevance de montant fixé lors de l’AG de chaque année

- **Responsable des Sections (Communication, Logistique, Patrouilleur)**

Il seront les interlocuteurs de proximité et de terrain entre le président ou un responsable départemental et les logisticiens.

Il exécuterons la mise en place des missions qui lui seront confié.

- **Réservistes Logisticien**

Les réservistes sont les 1^{er} maillon de chaîne des missions.

Personnels bénévoles, ils occupent un rôle essentiel au niveau des différentes missions dans les domaines, opérationnel et du soutien.

Il devra respecter l image de l’association, sa tenue et son silence envers d’autres personnes étrangère à l’association sur ce qu il peut voir ou entendre.

